



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 17/07/2022

Épisode de pollution de l'air - Polluant PM10 Activation de la procédure préfectorale d'Information Recommandation sur le bassin lyonnais/Nord-Isère et Grenoblois

Épisode mixte en cours – Procédure d'Information-Recommandation

Compte tenu des prévisions émises par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, la **procédure préfectorale d'Information-Recommandation** est activée à compter de ce jour 17h, pour le bassin lyonnais/Nord-Isère et le bassin grenoblois.

Afin de protéger la population des effets du pic de pollution et de réduire les sources d'émissions polluantes, le préfet de l'Isère formule un ensemble de **recommandations, à l'attention de l'ensemble de la population**, ainsi que plus spécifiquement aux usagers de la route, aux collectivités territoriales et autorités organisatrices des transports, aux agriculteurs, et aux industriels.

En particulier, afin de protéger la population des effets du pic de pollution, le préfet de l'Isère formule les recommandations suivantes :

Pour les personnes sensibles et vulnérables

- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes ;
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile ;
- Limitez les sorties durant l'après-midi (13h-20h) ;
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA CIRCULATION :

- Abaisser sa vitesse de 20km/h sur les axes supérieurs à 90km/h ;
- Abaisser sa vitesse à 70 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est de 80 km/h.
- Utiliser les modes de transport permettant de limiter le plus possible les émissions de polluants : vélo, transports en commun, covoiturage, et
- S'abstenir de circuler avec un véhicule de norme inférieure ou égale à EURO 3 et/ou dont la date d'immatriculation est antérieure au 1^{er} janvier 2006

Annexes :

- Information préfectorale détaillant les recommandations en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution
- Carte des bassins d'air en Isère
- Liste des communes concernées par bassin d'air

Plus d'informations :

- www.isere.gouv.fr
- www.air-rhonealpes.fr
- www.metromobilite.fr

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38
Facebook : Préfet de l'Isère
Instagram : Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01